

Déclaration UE de conformité

Traduction du texte original

901911016/FR

SEW-EURODRIVE GmbH & Co KG

Ernst-Blickle-Str. 42, 76646 Bruchsal

déclare, sous sa seule responsabilité, que les produits désignés ci-dessous

Convertisseur de fréquence de la famille de produits MOVIDRIVE® system du type

MDX9.A-0020-5E3-4-.. – MDX9.A-0160-5E3-4-..
MDX9.A-0240-503-4-.. – MDX9.A-0750-503-4-..
MDX91A-0910-503-4-.. – MDX91A-5880-503-4-..
MDX9.A-0070-2E3-4-.. – MDX9.A-0140-2E3-4-..
MDX9.A-0213-203-4-.. – MDX9.A-0570-203-4-..
MDX91A-0840-203-4-.. – MDX91A-1080-203-4-..

le cas échéant en combinaison avec

Option de sécurité MOVISAFE®

CSB21A, CSA31A, CSB31A, CSS21A, CSS31A, FEA31A, UEA31A

selon

Directive machines

2006/42/CE
(L 157, 09.06.2006, 24-86)

Ceci comprend la satisfaction aux objectifs de protection de la directive Basse Tension 2014/35/UE pour « l'alimentation en énergie électrique » conformément à l'annexe I n° 1.5.1 de la directive Machines 2006/42/CE.

Directive ErP

2009/125/CE
(L 285, 31.10.2009, 10-35)

17)

Directive CEM

2014/30/UE
(L 96, 29.03.2014, 79-106)

4)

Directive RoHS

2011/65/UE
(L 174, 01.07.2011, 88-110)

Normes harmonisées appliquées :

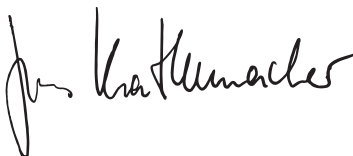
EN ISO 13849-1:2015
EN IEC 62061:2021
EN 61800-5-2:2007
EN 61800-5-1:2007+A1:2017+A11:2021
EN 61800-9-2:2017
EN 61800-3:2004+A1:2012
EN IEC 63000:2018

Autres normes appliquées :

EN 61800-5-2:2017

4) Selon les termes de la directive CEM, les produits listés ne sont pas des produits fonctionnant de manière autonome. Leur comportement en termes de compatibilité électromagnétique ne pourra être évalué qu'après intégration des produits dans un système complet. L'évaluation du produit a été démontrée dans une constellation d'installation typique.

17) Les exigences du règlement (UE) n° 2019/1781 sont satisfaites dans la mesure où les produits relèvent du champ d'application de cette directive.



Bruchsal

01/07/2024

Page 1 sur 1

Lieu

Date

Dr. Hans Krattenmacher

Directeur général Innovation / Mécatronique

a) b)

a) Personne habilitée pour l'établissement de cette déclaration au nom du fabricant

b) Personne habilitée à compiler les documents techniques ayant une adresse identique à celle du fabricant